

Séance du lundi 24 juin 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-quatre juin à 20h00, le conseil municipal, dûment convoqué le 18 juin 2024, s'est réuni en séance ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Hervé DAVAL, Maire.

MEMBRES	
EN EXERCICE	14
PRÉSENTS	13
VOTANTS	13

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202947-20240624-DCM2024-23-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/06/2024

Publication : 27/06/2024

Pour l'autorité compétente par délégation

Étaient présents : Hervé DAVAL, Karine MATHEY, Jacques SERRAILLE, Patrick PEDRINI, Pascale HOULÈS-THOMARAT, Fabien FAMARCHI, Virginie CUOQ, Ingrid BEAUJEU, Jean ROCHE, Lionel GIRAUD, Sonia DEVOUASSOUD, Sophie VACHOT et Éric FEUGÈRE.

Était absent : Loïc GILLET

Pouvoir déposé en application de l'article L2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales : Néant

Secrétaire élu : Jean ROCHE

DÉLIBÉRATION N° 2024-23 : BILAN ANNUEL 2023 DU SERVICE COMMUN DE ROANNAIS AGGLOMÉRATION PORTANT SUR LE DÉLÉGUÉ À LA PROTECTION DES DONNÉES

Monsieur le Maire présente le bilan annuel de l'année 2023 du service commun intercommunal portant sur le délégué à la protection des données.

Où cet exposé, après avoir consulté ledit bilan et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Prend acte du bilan annuel 2023 du service commun de Roannais Agglomération portant sur le délégué à la protection des données.**

Le secrétaire,
Jean ROCHE




Hervé DAVAL,
Maire de Saint-Vincent-de-Boisset



Ont signé au Registre tous les membres présents.

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de LYON dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.